

Désignation de l'entreprise :		ACE FOILS				Néant * ☐		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	2 079 677	
	Production vendue { biens* services*	FD	2 724 889	FE		FF	2 724 889	
		FG	26 216	FH		FI	24 726	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 751 106	FK		FL	2 104 403	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	4 047	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 830	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4 379	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 127 659
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	8 146
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	1 210 959
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(36 626)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	354 422
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	15 473
	Salaires et traitements*						FY	241 559
	Charges sociales (10)						FZ	83 448
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	{	- dotations aux amortissements*				GA	29 223
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	1 140
	Autres charges (12)						GE	14 798
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 922 543
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	205 116	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	46	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	2	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	48	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	11 109	
	Différences négatives de change					GS	18	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	11 128	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(11 080)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	194 036	

Désignation de l'entreprise :		ACE FOILS		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	15 000	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB	1 400	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	231	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	1 631	15 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	312	120
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	2 578	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	121	346
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	3 011	466
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(1 379)	14 534	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	55 103	54 628	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 764 985	2 142 707	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 611 115	1 988 765	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	153 870	153 942	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP	1 083
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	4 180
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	50
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
			dont cotisation facultative Madelin A7		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cessions d'immobilisations		2 578	1 400		
Amendes et pénalités		312			
Amortissements dérogatoires		121	231		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS										Néant * ☐			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants L9]				KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants M1]				KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants M2]				KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]				KS	338 999	KT		KU	657
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	19 000	KW		KX	
		Matériel de transport *						KY	25 756	KZ		LA	70 394
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	6 561	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	390 317	LO		LP	71 051	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U	640	8V		8W	
		Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières						1T	27 271	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	27 911	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	418 228	ØH		ØJ	71 051

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **ACE FOILS**

Néant * ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS										Néant * ☐	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES											
CADRE A											
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	197 037	QA	23 793	QB		QC	220 830	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	9 607	QE	1 200	QF	7 000	QG	3 807	
	Matériel de transport		QH	18 273	QI	15 152	QJ	11 696	QK	21 729	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	5 477	QM	645	QN		QO	6 122	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	230 394	QV	40 790	QW	18 696	QX	252 487	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)			ØN	230 394	ØP	40 790	ØQ	18 696	ØR	252 487	
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	121	V8	V9	231	W2	W3	(110)	
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7		W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	121	X4	X5	231	X7	X8	(110)	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	121	NR	NS	NT	231	NU	NV	(110)
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	121	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	231	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	(110)		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer								Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations								SP			SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS

Néant * ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :		ACE FOILS				Néant * ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT	27 191	UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	352 859	352 859			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 000	1 000			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	90	90			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	49 510	49 510			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)		VC	8 504	8 504			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	8 966	8 966			
	Charges constatées d'avance		VS	351	351			
	TOTAUX		VT	448 472	VU	421 280	VV	27 191
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE					
			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 996	2 996				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	191 924	77 352	114 572			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	310 302	310 302				
Personnel et comptes rattachés		8C	31 902	31 902				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 906	36 906				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	98 133	98 133				
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	66 479	66 479				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	88 798	88 798				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	36 089	36 089				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	863 528	VZ	748 956	114 572		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	58 882	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	88 798	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	128 946	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * ☐	Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 2		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	153 870
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (art. 239 sexies D)						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	312
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions							
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
	Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext DONT*						SU	
Zones d'entreprises* (activité exonérée)						SW		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						M8		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	WR	225 619
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts : Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*							
	Entreprises non elles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		ØV	Société d'investissement immobilier coïncé (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Crédance déduite par le report en arrière de déficit	ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	1 140
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	224 479	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	224 479	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DIVERS À RÉINTÉGRER (détail de la rubrique WQ sur 2058-A)	
Libellé	Montant
QP résultat 2021 SCI Lathy	778
TOTAL	778

DIVERS À DÉDUIRE (détail de la rubrique XG sur 2058-A)	
Libellé	Montant
Reprise de provision perte de change N-1	1 140
TOTAL	1 140

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS				Néant * ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI*			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			ligne W1		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS										Néant * ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	153 942		- Autres réserves	ZD	11 075						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	142 867						
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	ØF	153 942		Report à nouveau (N.B. le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG							
				TOTAL II				ZH	153 942				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ									
	— Engagements de crédit-bail immobilier			YR									
	— Effets portés à l'escompte et non échus			YS									
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance			YT	6 700	12 164							
	— Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	72 275	XQ	72 275	67 670							
	— Personnel extérieur à l'entreprise			YU									
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	18 446	1 655							
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		3 030							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	97 673	269 903							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	195 094	354 422							
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	1 889	5 095							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	15 334	10 378							
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	17 223	15 473							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée			YY	537 616								
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	108 115								
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB									
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%							
	— Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0									
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG									
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS Néant * ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1 Travaux Electricité au ALLUETS LE R01092014	7 000		7 000		
	2 Citroën C4 Aircross 1.6HDI 6CV 15112017	11 774		9 583		2 191
	3 Voiture Alpha 24062019	2 500		2 113		387
	4 Dépôt SOCAMA 01/01/2016	80				80
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
(7)		(8)	(9)				(11)
1 - Immobilisations*	1						
	2	2 000	(191)	(191)			
	3		(387)	(387)			
	4	80					
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(578)				
Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B)	(C)		
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		ACE FOILS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant * ☒	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)									
Origine			Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie								
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)								
	sur 10 ans								
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)								
TOTAL 1									
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
	sur 3 ans au titre de	N-1							
		N-2							
	N-1								
		N-2							
	N-3								
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-4							
		N-5							
	(à préciser) au titre de :	N-6							
		N-7							
	N-8								
N-9									
TOTAL 2									
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS									
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.									
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)					☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer			
TOTAL									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **ACE FOILS**

Néant * ☐

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2022

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ACE FOILS**

Néant * ☒

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : ACE FOILS		Néant * ☐	
Exercice ouvert le : 01102021	et clos le : 30092022	Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 751 106	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	4 180	
TOTAL 1	OX	2 755 286	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	6 903	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	6 903	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats	ON	1 980 933	
Variation négative des stocks	OQ	(67 475)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	121 736	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	22 682	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	2 057 876	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	704 313	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	704 313	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☒	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	2 755 286	Effectifs au sens de la CVAE *
	EY	4	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	0	
Période de référence	GY	01102021	GZ
		30092022	
Date de cessation	HR		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2022

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

5 3 2 0 6 5 4 2 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACE FOILS

ADRESSE (voie)

191 RTE NATIONALE

CODE POSTAL

78580

VILLE

MAULE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

LAURENT

Prénom(s)

Lise

Nom marital

% de détention

99,00

Nb de parts ou actions

990

Naissance :

Date

N° Département

92

Commune

CLICHY LA GARENNE

Pays

France

Adresse :

N°

2

Voie

Chemin de la Cablerie

Code Postal

28260

Commune

SAUSSAY

Pays

France

Titre (2)

Mme

Nom patronymique

DA SILVA MARTINS

Prénom(s)

Lathyka

Nom marital

% de détention

1,00

Nb de parts ou actions

10

Naissance :

Date

N° Département

78

Commune

Poissy

Pays

France

Adresse :

N°

2

Voie

Chemin de la Cablerie

Code Postal

28260

Commune

SAUSSAY

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 9 2 0 2 2

N° SIRET

5 3 2 0 6 5 4 2 2 0 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ACE FOILS

ADRESSE (voie)

191 RTE NATIONALE

CODE POSTAL

78580

VILLE

MAULE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SCI

Dénomination

LATHY

N° SIREN (si société établie en France)

8 4 7 7 5 7 1 2 7

% de détention

10,00

Adresse :

N°

191

Voie

RTE NATIONALE

Code Postal

78580

Commune

MAULE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		ACE FOILS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		191 RTE NATIONALE 78580 MAULE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		5 3 2 0 6 5 4 2 2 0 0 0 3 4		Néant *		☐		
				Exercice N clos le		3 0 0 9 2 0 2 2		
				N-1		3 0 0 9 2 0 2 1		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
		Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
		Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	339 656	AS	220 830	118 826	141 962
		Autres immobilisations corporelles	AT	100 438	AU	31 657	68 781	17 961
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	640	CV		640	640
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
DIVERS	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	27 191	BI		27 191	27 271	
	TOTAL (II)	BJ	467 925	BK	252 487	215 438	187 835	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	569 285	BM		569 285	501 810
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			10 187
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	352 859	BY		352 859	352 246
		Autres créances (3)	BZ	68 070	CA		68 070	29 696
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	100	CE		100	100
DIVERS	Disponibilités	CF	214 345	CG		214 345	176 485	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	351	CI		351		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	1 205 010	CK		1 205 010	1 070 524	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					1 140	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 672 935	1A	252 487	1 420 448	1 259 498	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières notées :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ACE FOILS		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 592	1 592	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 000	2 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	379 018	367 944	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	153 870	153 942	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	439	550	
	TOTAL (I)	DL	556 920	546 027	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		1 140	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		1 140	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	194 919	250 391	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	88 798	1 280	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		2 540	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	310 302	284 207	
	Dettes fiscales et sociales	DY	233 420	162 238	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	36 089	11 632	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	863 528	712 289		
(V)	ED		42		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 420 448	1 259 498		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	748 956		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	2 996			

A.C.E FOILS
Société par actions simplifiée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 191 Route Nationale – 78580 MAULE
532 065 422 - RCS VERSAILLES
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 31 MARS 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 qui s'élève à 153 870 €, en totalité au crédit du compte « Autres Réserves ».

En application des dispositions légales, il est rappelé qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices :

Exercice clos le 30/09/2019 :	néant
Exercice clos le 30/09/2020 :	50 000 €
Exercice clos le 30/09/2021 :	néant
AG du 1/09/2022 :	142 867 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LA PRESIDENTE

